



**Syndicat
Mixte
Eau
Assainissement
Pays de Nemours**

COMITE SYNDICAL

DU 11 MARS 2026



**Rapport d'orientations
budgétaires 2026**
Budgets Assainissement collectif
et non-collectif



SOMMAIRE

Préambule	Page 4
Contexte économique	Page 5-7
<u>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	
Résultats de clôture de l'exercice 2025	Page 8
Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2025	Page 9
Les Recettes de Fonctionnement :	
Les subventions	Page 10-11
La contribution des communes à l'entretien du réseau pluvial	Page 11
La surtaxe	Page 11
Les Dépenses de Fonctionnement :	
Les charges à caractère général et de gestion courante	Page 11-12
Les charges de personnel	Pages 13-14
La dette	Pages 15 -16
L'investissement	Page 17 - 19
Situation financière - les soldes intermédiaires de gestion	Pages 20

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Page 21

Résultats de clôture de l'exercice 2025

Page 21

Structure des dépenses et des recettes

Page 21-22

Dette et investissements

Page 22-23

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Les Orientations

Page 24

La loi d'administration territoriale de la République de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Le Président ne peut être juridiquement lié par les prises de position des délégués syndicaux à ce stade de la procédure.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7/8/2015, a voulu accentuer l'information des conseillers et a créé le rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le DOB. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 en prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission. Ces dispositions sont applicables aux syndicats mixtes ou intercommunaux.

Ainsi, notamment pour les collectivités de plus de 3500 habitants, ce rapport doit contenir les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement), les engagements pluriannuels envisagés (programmation d'investissement), la structure et la gestion de la dette et de l'évolution de l'endettement, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette, ainsi que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel (budget principal et budgets annexes)

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le présent Rapport se veut prudent dans un contexte économique inflationniste, d'une accélération des catastrophes naturelles et dans une atmosphère géopolitique instable.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

I - Contexte Mondial :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : La guerre commerciale est déclarée !

L'année 2025, la croissance mondiale a progressivement ralenti mais résiste malgré l'effet de nombreux chocs à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Les pays émergents affichent une croissance en continue mais restent vulnérables. L'inflation est en repli mais des risques de reprise à la hausse, demeurent en raison de l'incertitude politique et des tensions commerciales. Le coût de l'énergie s'est stabilisé mais reste sensible aux tensions géopolitiques. Du côté monétaire, les taux directeurs poursuivent une baisse progressive afin de faire face aux différents chocs présents et à venir.

(Source : Banque mondiale.org, Dob-CE, OFCE)

Et 2026 : Une croissance en demi-teinte

Malgré le désordre économique mondial, la croissance mondiale devrait résister passant de 2.90 % en 2025 à 2.80 % en 2026 malgré les menaces de reprise des augmentations de droit de douane imposée par les états unis provoquant une hausse d'incertitude et freinant le marché.

Sous réserve d'une réduction de l'inflation en 2026, les banques centrales feraient le choix de continuer à baisser son taux directeur qui pourrait atteindre 3% en avril 2026

La poursuite et le durcissement du conflit au Moyen Orient, du front Russe sur l'Ukraine vont continuer à influencer négativement les perspectives de croissance. Si la croissance mondiale persiste voire augmente légèrement en 2026, la raison essentielle reposera sur l'investissement.

(Source : Ofce- Dob CE)

II – Contexte Européen :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : L'année de tous les dangers ?

L'année 2025 a été marquée pour certains pays européens, par l'incertitude politique créant un climat peu propice aux investissements et à la consommation. Les échanges commerciaux impactés par l'augmentation des droits de douane américaines, se sont conclus par une croissance atone pour les Européens. La consommation des ménages de la zone euro est restée frileuse et les exportations ont nettement ralenti sur le deuxième semestre.

A noter une légère hausse du PIB de + 1.3% dans l'union européenne en 2025

L'inflation est en recul sur l'ensemble des pays européens.

Le taux de croissance de l'emploi dans l'union Européenne a été de + 0.5% en 2025

Les déficits publics restent élevés et la dette publique continue d'augmenter limitant la marge de manœuvre budgétaire.

(Source : Ofce- Commission européenne.com, Eurostat)

Et 2026 : Une croissance 2026 dynamique à l'horizon ?

L'union européenne projette de s'approvisionner davantage sur son marché, notamment au travers de son programme SAFE (financement dans la défense des pays EU). Cette perspective devrait relancer la croissance, le dynamisme du commerce sur son propre territoire. La croissance des exportations allemandes vers l'Europe constitue dans ce contexte un premier signe encourageant. Cette relance passera également par la réduction des dépendances en matière d'énergie ou de métaux rares. Le consommateur européen reste cependant sur ses gardes. La crise inflationniste de ces dernières années, laisse des traces. Si la croissance des salaires dépasse l'inflation, il n'en reste pas moins que l'inquiétude autour du pouvoir d'achat et du chômage persiste. Or le taux de chômage n'a pas augmenté.

L'inflation dans l'Union européenne hors énergie et alimentation resterait supérieure à 2% et la BCE mettrait un terme à son assouplissement monétaire après une dernière baisse de son taux directeur en 2025 afin de maintenir la croissance du PIB (prévision 1.2 % à 1.6%)

La commission européenne rappelle la nécessité de réformes pour libérer la croissance interne et réduire les rigidités structurelles
(Source : Économic-Bnp.com - la tribune — Dob CE- Ofce)

III – Contexte National :

Ce que l'on doit retenir de l'année 2025 : L'économie a bien résisté malgré un climat politique et international instable

L'incertitude politique a freiné la croissance française sur son territoire nationale en 2025 en particulier sur la consommation des ménages et sur l'investissement des entreprises. Malgré cela, l'inflation s'est maintenue à un des taux les plus bas de la Zone Euro et s'est élevé à 1 % en 2025.

Le fait marquant de l'année 2025 est le retour du commerce extérieur comme moteur de croissance. Son PIB a atteint une croissance de + 0.90 % en 2025.

La raison essentielle repose sur le dynamisme de l'aéronautique, le naval, la défense et les services numériques. Cet élan a compensé une demande intérieure en berne.

La consommation des ménages reste prudente malgré la baisse de l'inflation et l'amélioration légère de son pouvoir d'achat.

Un coup de frein a été donné sur l'emploi en 2025 et devrait se poursuivre sur 2026. En effet, l'arrêt des aides sur les contrats d'apprentissage ou d'apprentissage a engendré une baisse de l'emploi dans le secteur privé.

Le taux de l'épargne des ménages français atteint 18.90 % du revenu disponible brut selon la Banque de France en 2025. Ce flux d'épargne continue d'augmenter et atteint un nouveau record depuis les années 1970.

La loi de finances du 8 décembre 2025 prévoit un déficit public à 5.40% du PIB sur l'année 2025

(Source : Ofce-Dob CE-Insee-Vie publique)

Et 2026 : Croissance timide... aux élections municipales, communautaires et syndicales

La croissance économique est attendue autour de 1% en 2026 d'après Insee mais la Banque de France se montre plus mesurée.

La première préoccupation des ménages reste le pouvoir d'achat. Le salaire moyen doit progresser plus vite que les prix mais son augmentation ne rattrape pas le dérapage de l'inflation enregistré en 2022-2023. Néanmoins, on prévoit une reprise de la consommation certainement en raison d'un taux d'épargne moins attractif.

L'inflation devrait repartir légèrement à la hausse en 2026, due en partie au prix à la consommation et au coût de l'énergie. Mais le point de départ démarre très bas. Dans l'absolu, si un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie aboutit, le coût énergétique devrait enregistrer une baisse non négligeable.

La courbe du chômage devrait rester stable et frôler le 5%. La croissance de l'activité économique française reste insuffisante pour inciter à l'embauche et certaines politiques publiques favorables à l'emploi seront réduites. L'arrêt des aides sur les contrats d'apprentissage devrait faire disparaître 64 000 emplois d'ici la mi-2026.

Le déficit public poursuit son exorable ascension. Le gouvernement prévoit un déficit public autour de 5% en 2026 du PIB. Cette cible semble ambitieuse compte tenu des nombreux aléas

L'année 2026 sera marquée également par ces élections municipales qui auront lieu le 15 et 22 mars. Les élections syndicales clôtureront la démarche

Dispositions de la loi de finances pour 2026 concernant les Collectivités

I – Dispositif global

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 :

L'objectif est de ramener le déficit à 3% du PIB d'ici 2027 et l'endettement de la France dans la « norme » imposée par l'Europe. C'est un exercice de haute voltige et reste un projet très ambitieux car tout dépendra de la macro-économie, de la stabilité financière, l'imprévisibilité des décisions, des volontés politiques sous fond d'élection présidentielle de 2027.

(Caisse Epargne.com-Ofce)

Quelques chiffres significatifs et prévision du PLF 2026

Croissance du PIB : + 1 % en 2026 contre +0.90 % en 2025

Le Déficit Public : + 5 % du PIB en 2026 contre +5.40 % en 2025

La Dette Publique : +117.4 % du PIB à la fin du 3^{ème} trimestre 2025

La dépense publique ; 57.1 % du PIB en 2024

II – Enjeux pour les Syndicats mixtes d'eau et d'assainissement

Dans un contexte de contraintes budgétaires, d'incertitude fiscale et de la volatilité des taux bancaires, les collectivités doivent anticiper une moindre marge de manœuvre pour les investissements publics. Elles doivent prioriser les investissements liés à la transition écologique et à la résilience des réseaux éligibles aux financements européens et nationaux. Anticiper l'impact de la hausse des coûts sur les budgets d'exploitation. L'enjeu budgétaire est de maintenir une capacité financière positive malgré une hausse des charges. De favoriser une soutenabilité financière (capital préservé) à moyen terme.

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2025

ANNEE 2025	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 (a)	RESULTATS 2024* REPORTES en 2025 (b)	RESULTATS GLOBAUX 2025 (a+b)
Section de fonctionnement	734 744.16 €	585 964.17 €	148 779.99 €	3 523 872.64 €	3 672 652.63 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	91 848.00 €	372 246.51 €	-146 902.51 €**	1 045 361.29 €	898 458.78 €
TOTAL	826 592.16 €	958 210.68 €	1 877.48 €**	4 569 233.93 €	4 571 111.41 €

*Les Résultats 2024 sont issus des Bilans de Dissolution HELIOS. Ils représentent la combinaison des résultats 2024 de l'Ex SIAEP NSP et la compétence Assainissement 2024 de l'Ex SMERB. Le résultat 002 reste important car les dotations aux amortissements 2025 ainsi que les quotes-parts sur les subventions 2025 n'ont pas pu être comptabilisées sur l'exercice. Ces dernières seront reportées sur le Budget primitif 2026 du SMEAPN Assainissement.

Les soldes d'exécution sont ceux de l'ex SIAEP NSP et de l'ex SMERB, compétence Assainissement. Les RAR du 31/12/2025 sont de +133 496 €**

Nous ne présenterons pas de tableau comparatif en raison de la création du 1 janvier 2025 du SMEAPN. Cette première présentation du débat d'orientation budgétaire sera rationalisée pour des raisons de calendrier et en vue des élections municipales débutant le 15/03/2026. Le traitement des opérations comptables de fusion des 4 ex syndicats n'est pas totalement finalisée.

L'année 2025 fut celle de la fusion de 4 Syndicats avec le transfert de l'ensemble de leurs actifs et de leurs passifs respectifs sans oublier la reprise des excédents et/ou déficits. Cela comprend l'ensemble des contrats de DSP (1) et de ceux en prestations de services (1). Ce transfert traite également de la reprise de l'ensemble des travaux lancés ou à enclencher, des emprunts contractés, des subventions, etc.

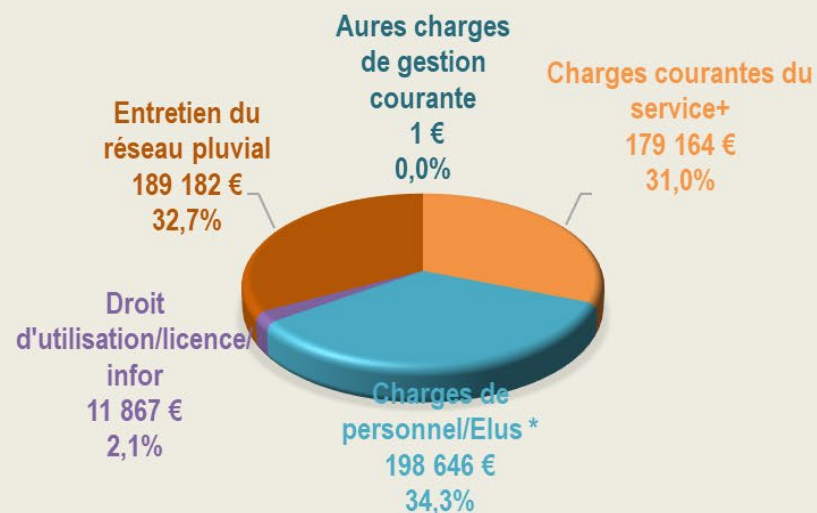
Dans le cadre du maintien de la qualité du service, le SMEAPN a repris le personnel des anciens syndicats qui a émis un avis favorable dans ce sens.

L'année 2026 est celle de la fin du traitement de la fusion au niveau comptable et des contrôles des actifs. Elle est également celle qui concerne de l'intégration de 5 nouvelles communes et de 2 reprises de compétence. Le SMEAPN va reprendre l'ensemble des contrats de DSP Assainissement en cours (+2) et en prestations de services

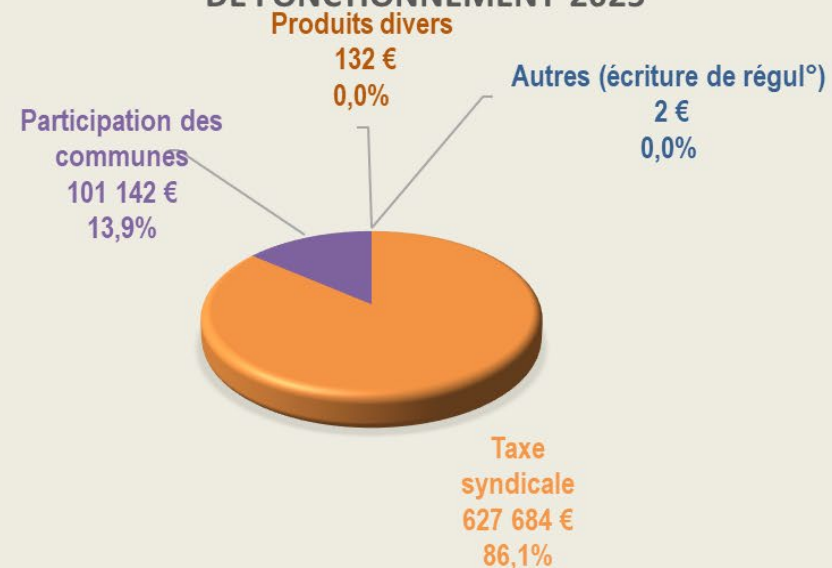
(+1), des actifs en lien avec la compétence, les crédits bancaires en cours, les études ou/et travaux lancés ou à lancer, etc...

Structure des dépenses et recettes de fonctionnement 2025

REPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT 2025



REPARTITION DES RECETTES RÉELLES
DE FONCTIONNEMENT 2025



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES SUBVENTIONS

Encaissements réalisés sur 2025 :

16 552 € (*Non portée sur le résultat exercice 2025 – En cours de traitement auprès du SGC Fontainebleau – recherche du 2/03/2026- sera portée sur le CFU 2025 après traitement*)

Encaissements à venir sur 2026 :

Etudes d'opportunité - PLAN D'EPANDAGE DES BOUES sur la commune de DARVAULT (construction d'un Hangar envisagé) accordée AESN : 8 072.00 €

Autosurveillance du point A2 sur STEP NEMOSIA accordée par l'Agence de l'Eau + département 77 : 7 000.00 €

SDA Assainissement territoire Ex SIAEP NSP accordée par le Département : 375 882.40 € (demande encours)

RDSE STEU NT 2022 accordée par l'Agence de l'Eau : 20 689.60 € (demande encours) en lien avec les 16 552 € (*traitement 2025 si écriture traitée*)

SANDRE A2 accordée par le département 77 : 1 250.00 €

Campagne RSDE 2022 (recherche de substances dangereuses dans les eaux brutes et traitées de la STEP- Coût 25 862 € HT payé sur 2025– La subvention accordée par l'Agence de l'eau est de 80% (sous condition du diagnostic amont)

Le Schéma Directeur d'Assainissement comprenant la Gestion des Eaux Pluviales sera en phase de consultation sur le 1^{er} semestre 2024 – Cout estimé serait de 540 000 € - La subvention qui pourrait être accordée par l'Agence de l'eau serait de 80% (Sous condition de transfert par les communes adhérentes)

Etudes d'opportunité - PLAN D'EPANDAGE DES BOUES sur la commune de DARVAULT (Cette étude a été lancée dans le but de connaître sur le territoire de l'Ex SIAEP NSP, si les propriétaires de terres agricoles sont intéressés par l'épandage des boues en provenance de la STEP Nemosia et stockées sur le secteur de Darvault dans un éventuel Hangar)

L'autosurveillance du point A2 + Sandre – STEP Nemosia – Point réglementaire à surveiller qui est en lien avec déversoirs en tête de station d'épuration.
Cette conformité conditionne nos futures demandes de subvention et la nouvelle redevance pour la performance

LA CONTRIBUTION DES COMMUNES A L'ENTRETIEN DU RESEAU PLUVIAL ex SIAEP NSP (calculée sur le nombre de ml

de réseau). Encaissements réalisés sur 2025 :

Recettes 2025 : 101 142 € H.T. (soumis à TVA au taux de 10%).

Pour Information : Le Syndicat a versé en 2025, en compensation de cette prestation au concessionnaire (SAUR), la somme de 189 182 HT

Encaissements à venir sur 2026

Recettes revalorisées pour 2024 : 101 527 € H.T. (soumis à TVA au taux de 10%).

LA TAXE SYNDICALE (SURTAXE) 2025

- ❖ La Part Collectivité de l'ex SIAEP NSP a été fixée pour toutes les communes à **0.73€ H.T./m³** depuis 2012 et 2017 pour Poligny et seulement sur la part variable.
- ❖ La Part Collectivité de l'ex SMERB a été fixée pour toutes les communes sur **la part variable à 3.75 € H.T/m³**, sur **la part fixe à 220 € H.T/m³** et pour toute la **base de loisirs sur la part variable à 1.25 € H.T./ m³**
- ❖ Le cumul de la consommation au m³ sur l'ex SIAEP NSP et Poligny est de 960 Km³ pour l'année 2024 et pour l'Ex SMERB sur la période 2024/2025 de 6868 m³.
Ce volume semble se stabiliser après une décroissance constatée sur les années précédentes.
- ❖ Le rapport d'audit des contrats de DSP, fait apparaitre un taux d'impayés 2024 de + 3.00 %

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

En 2025, le chapitre 011- dépenses courantes de fonctionnement du service se sont élevés à 585 964 € comprenant comme postes principaux :

- Rémunération du concessionnaire pour l'entretien du réseau pluvial : 189 182 €
- Location immobilière : 18 096 €

- Travaux de réhabilitation d'ouvrage sur la STEP Nemosia : 17 153 €
- Cotisations d'assurances : 35 749 €
- Mission de contrôle du contrat de DSP : 9975 €
- Prestation de communication : 6000 €
- Transfert de 2 agents en activité annexe : 6160 €

En 2026, l'intégration de nouvelles communes va engendrer de nouvelles dépenses comme la mise en place de prestation de services auprès de SAUR et de Véolia, le cout des assurances et les frais d'audit. Des frais de curage de la commune de Guercheville sont également à prévoir pour cette année. On est également confronté au reversement de la redevance pour la performance, collectée en 2025 auprès des usagers du SMEAPN. Cette redevance sur la performance des systèmes d'assainissement était en transition en 2025 et devrait s'ajuster progressivement dans les années qui viennent. Cette redevance est collectée au préalable auprès les usagers via le concessionnaire puis reversée au SMEAPN qui devra s'en acquitter auprès de l'agence de l'eau

Voici quelques exemples de poste qui sont susceptibles d'augmenter :

- Guercheville – contrat de Prestation/service : 11 500 € HT/AN
- Guercheville – Agent technique en prestation de service : 11 000 € /AN
- Prévision sur le surcout des boues 2025 sur Nemosia : 25 000 € HT
- Frais de Curage de la lagune de Guercheville 30 000 € HT
- Frais de Changement de boites de tampon 30 000 € HT
- Mission d'audit : 28 000 € HT (prévision) / AN
- Prévision sur Cotisations d'assurances : 40 000 € TTC s/ AN
- Reversement de la redevance pour la performance – Volume facturée m3 *coef voté : 28 000 € (les volumes vont être communiqués par La SAUR et Veolia afin d'affiner le montant) – Le concessionnaire qui est le collecteur de la redevance sur la performance doit reverser au SMEAPN, le montant

estimé de 28 000 € afin que le SMEAPN s'en acquitte auprès de l'Agence de l'eau. Le SMEAPN sert de boîte aux lettres.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera affinée au cours de l'élaboration du Budget Primitif 2026

LES CHARGES DE PERSONNEL

Elles appartiennent au Chapitre 012 et s'élèvent en 2025 à :

- La rémunération du personnel du SMEAPN hors cotisations sociales : **103 936 €**
- Les cotisations sociales, Fnal, CDG...estimées : **41 860 €** dont environ **3500 €** de charges Urssaf de 2 élus.
- Les cotisations aux organismes sociaux (CNAS, Centre de gestion, médecine du travail, assurance statutaire) : **2 840 €**
- Les frais d'entretien des locaux par NSP pour **2 840 €** environ.
- Les frais d'intervention de mise en service BL pour **1072 €**
- Les frais d'intervention de la Secrétaire mutualisée : **1393 €**

Les 2 agents en activité annexe sont exclus des charges du personnel et sont comptabilisés dans le chapitre 011. Néanmoins le montant de la charge est de **6160 €** par an.

Nous rappelons que lors de la fusion des 4 syndicats, le personnel de l'ex SIAEP NSP comprenant 2 agents à temps plein a été repris de plein droit et les 2 agents en activité annexe respectivement employés sur l'ex SIE GREZ et l'ex SIAEP BFR, également. Ces agents sont présents au siège du SMEAPN, 1 journée par mois.

Depuis novembre 2025, un nouvel agent à temps plein est arrivé afin de soutenir le pôle technique.

L'année 2026 doit se prémunir d'un nouvel agent en soutien au service administratif.

- Note à : *Les charges de personnel et les indemnités des élus sont imputés uniquement sur le budget principal assainissement pour le moment. Une comptabilité analytique existe mais la clé de répartition doit être affinée car nous ne l'avons pas encore calibrée. En 2025, nous n'étions pas encore en ordre de marche et 2026 nécessitera encore des ajustements à la suite de l'intégration de 5 nouvelles communes et de 2 compétences supplémentaires. Parfois, il est urgent d'attendre...*

Structure des effectifs et durée effective du temps de travail :

Le SIAEP emploie deux agents au 1^{er} janvier 2026 :

- 1 agent contractuel au grade d'ingénieur. Agent à temps complet

- 1 agent contractuel au grade rédacteur principal de 1^{ère} classe. Agent à temps complet
- 1 agent contractuel au grade de technicien principal de 2^{ème} classe. Agent à temps complet

Répartition de la masse salariale prévisionnelle au budget 2026 (hors charges patronales) :

Titulaires + Contractuel	2025	2026 – 3 Agents présents + 1 Agent (prévision) dans le courant de l'année 2026
Traitement brut + NBI	67512	101 600
Supplément familial	401	960
Régime indemnitaire	36022	52 660
Rémunération Compte épargne temps	0	0
Avantages en nature	0	0

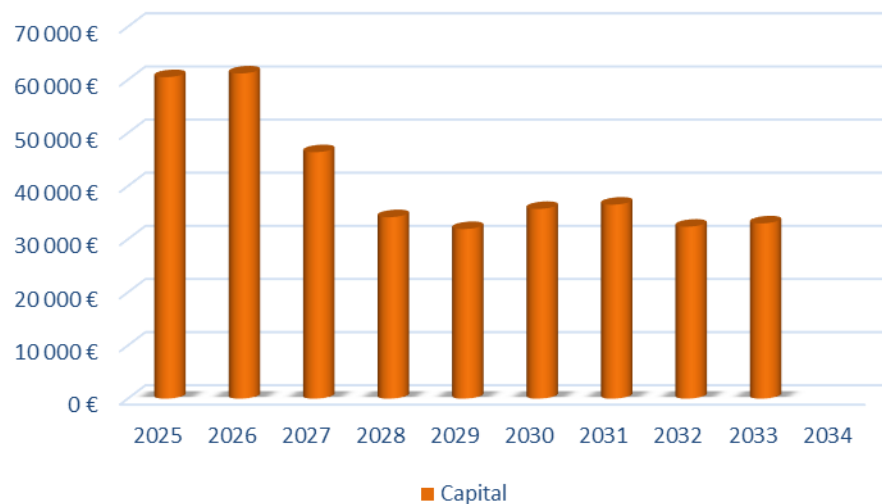
L'INVESTISSEMENT

LA DETTE

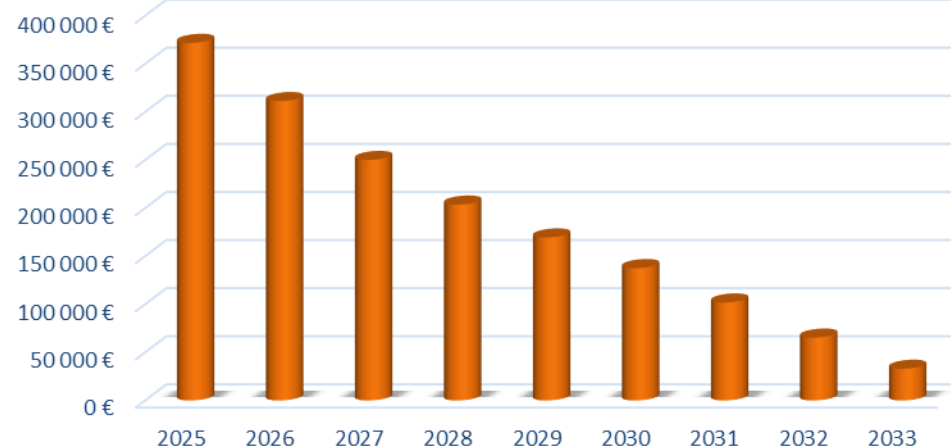
Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû est de **311 266 €** constitué de 7 avances remboursables de l'Agence de l'Eau sans intérêts et d'un prêt Caisse des dépôts avec un TEG de 3% remboursable sur 18 ans

Extinction de la dette (8 années restantes) :

Echéances annuelles de la dette



Evolution du capital restant dû au 01/01/N



Ratios d'endettement :

❖ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette / épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.
En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans. Le ratio de la capacité de désendettement sur le SMEAPN au 1 janvier 2026 avoisine 2 ans et 6 mois.

❖ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.
En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans. Le ratio sur le surendettement sur le SMEAPN au 1 janvier 2026 serait de 6 mois

❖ **Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :**

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette.

La limite préconisée est de 15 à 20 %.

Il est l'équivalent des 33 % de limite d'endettement des ménages.

Actuellement le poids de la dette sur les recettes de fonctionnement est à 9.20 % sur l'année 2025 et serait de 7.60% sur l'année 2026

☞ **La fusion des syndicats ne semble pas accentuer l'endettement du service assainissement qui reste acceptable et les ratios de la dette sont satisfaisants,**

INVESTISSEMENTS DU SMEAPN– PREVUS OU ENVISAGES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2025/2026	Coûts estimatifs H.T.	Subventions attendues
<u>Schéma directeur Assainissement/Eau Pluviale et mission AMO</u> Intègre la suite du contrôle des bâtiments publics (chiffrage de la mise en conformité et plans) Le projet est lancé depuis 11/2024. L'étude s'étend sur 2 ans. Son terme est prévu pour fin 2026. ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	469 900 €	375 600 €
<u>Etudes d'opportunité et du plan d'épandage des boues de Nemisia en agriculture</u> (Construction d'un hangar de stockage) ⇒ Subvention Agence de l'Eau 80 %	10 090 €	8 072 €
<u>Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques</u> (industriels) dans le cadre du diagnostic permanent (SAUR) AMO pour lancer un Schéma Directeur Administratif	20 111 €	
<u>Mise en conformité de l'autosurveillance des 5 points de rejet au milieu naturel (A1)</u> situés sur le réseau de collecte.	20 000 €	A confirmer AESN 30% + CD77 15% (9 000 €)
<u>AMO pour le curage et la valorisation des boues de la STEP de Guercheville</u>	15 000 €	
<u>Contrôle réglementaire des points d'autosurveillance de Nemisia (STEP collecte)</u>	2 760 €	
<u>Construction d'une aire de stockage des boues + achat du terrain :</u> Achat du terrain + frais notariés Estimation selon la filière choisie Construction + autres Subventions ⇒ Subvention Etudes 40 % avec un plafond ⇒ Subvention Conception + travaux 50 %	19 700 € 90 000 € 1 000 000 €	A confirmer AESN 30% +CD77 10% (7 880 €) (35 000 €) (300 000 €)

<u>Contrôles syndicat (SAUR) – Carrefour contact sur Nemours</u>	5 930 €	
<u>Remplacement de 35 tampons d'EU – Avenue Carnot St Pierre les Nemours</u>	14 815 €	
<u>Reconstruction de la STEP de Villiers-sous-Grez</u>	1 244 292 € 90 945 €	784 000 € 60 000 €
<u>MOE PR rue des près , NEMOURS (Moe, topographie et géotechnique)</u>	28 000 €	
<u>Mise en conformité des 5 points de rejet A1 – suite à l'étude</u>	20 000 €	<i>A confirmer AESN 30% + CD77 15% (9 000 €)°</i>
<u>TOTAL GL</u>	3 051 543 €	1 227 672 € <i>+ (360 880 €)</i> <i>(1 588 552 €)</i>

Mise à jour le 5/03/2026

ENVELOPPE ANNUELLE DE 118 000 € DE TRAVAUX - CONTRAT DE CONCESSION Ex SIAEP NSP (revalorisée chaque année) :

DISPONIBLE AU 01/01/2025 = 525 147 €	
<u>PROGRAMME</u>	
REHABILITATION RESEAU EU - RUE DE LA BUTTE/DES DEPORTES - BAGNEAUX SUR LOING	34 284 €
REHABILITATION DU DIP SANSON-NEMOURS	8 909,42 €
REHABILITATION RESEAU EU NEMOURS ZONE A	50 859,40 €
REHABILITATION RESEAU EU NEMOURS ZONE C	46 612,70 €
RENOUVELLEMENT OUVRANT PR MOULIN A TAN- NEMOURS	3 190,00 €
REPLACEMENT AVENUE D'ORMESSON SUR 2 ML - ST PIERRE LES NEMOURS	9 207,17 €
TOTAL DES TRAVAUX	153 062.69 €

SITUATION FINANCIERE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion

EPARGNE DE GESTION (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts)

Elle permet de déterminer le **montant maximal de l'annuité d'emprunt**.

EPARGNE BRUTE ou **capacité d'autofinancement brute** (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement y compris charges d'intérêts)

En M49, l'épargne brute **doit couvrir les dotations aux amortissements nettes** (amortissements des immobilisations - amortissement des subventions).

EPARGNE NETTE ou **capacité d'autofinancement nette** (= épargne de gestion - annuité de la dette)

Elle **doit couvrir les dépenses d'équipement courantes hors programmes**.

Taux de rigidité (= charges de personnel + frais financiers/recettes réelles de fonctionnement)

Définit la part des charges pour lesquelles le syndicat est engagé et dont il devra obligatoirement s'acquitter.

	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	734 743
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts	578 884
EPARGNE DE GESTION (1)	155 859
Taux de marge - Minimum 15 à 20 %	21%
Charges d'intérêts (2)	7 079
EPARGNE BRUTE (1-2)	148 780
Taux d'épargne - Minimum 15 %	20%
Pour info, montant net des amortissements	-
Annuité de la dette (3)	60 518
EPARGNE NETTE (1-3) - Doit être positive (ou temporairement négative)	95 342
Taux de rigidité en % - Maximum 45 %	22%

Besoin d'investissement RRI-DRI - 27 863

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service ANC du SMEAPN comptabilise des opérations au titre de l'assainissement non collectif depuis la fusion avec l'ex SMERB. En effet, ce dernier a mis en application un suivi et contrôle via l'entreprise ESEA. Cette politique est toujours d'actualité sauf sur le secteur de l'Ex SIAEP NSP qui laisse le concessionnaire accomplir ces missions dans le cadre du contrat de DSP

Résultats provisoires de clôture de l'exercice 2025

ANNEE 2025	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (a)	RESULTATS 2024* REPORTES en 2025 (b)	RESULTAT GLOBAL 2025 (a+b)
Section de fonctionnement	21 371.77 €	4 892.52 €	16 479.25 €	18 254.61€	34 733.86 €
Section d'investissement (dont restes à réaliser)	0.00 €	11 227.08 €	- 11 227.08 €	37 775.12€	26 548.04 €
TOTAL	21 371.77 €	16 119.60 €	5 252.17 €**	56 029.73 €	61 281.90 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LA TAXE SYNDICALE 2025.

- ❖ La taxe syndicale de l'ex SMERB a été fixée sur le territoire de Buthiers (hors Augerville-la-Rivière) à **24 € H.T/An/Abonné. Les recettes encaissées sur l'exercice 2025 sont de 16 806 € HT**
- ❖ La nature des autres recettes concernent le contrôle de conception et de réalisation des dispositifs ANC, le contrôle de bon fonctionnement en cas de vente, les contre-visites, les frais de déplacements et les majorations. L'ensemble des prestations est facturé sous la forme de redevance ANC et a représenté **un montant global pour l'année 2025 de 4566 € HT**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PRESTATIONS SARL ESEA 2025

- ❖ Le cout des P/S de la SARL ESEA sur l'exercice 2025 a été chiffré à 4683 €
- ❖ Le cout des intérêts d'emprunt contracté par l'ex SMERB est de 210 €

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 devraient augmenter de 3 % en raison de la mise en place d'un nouveau contrat avec la SARL ESEA et à la suite de la reprise de la compétence dans 2 communes. L'une sera reprise sous le contrat de la DSP de l'ex SIAEP NSP et l'autre en P/S

L'INVESTISSEMENT

LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû est de **45 359.75 €**. Le prêt a été contracté auprès de la CE remboursable sur 8 ans. L'objet du prêt porte sur des frais d'études par la SARL ESEA en 2020 par l'ex Smerb

L'extinction de cette dette sera dans 3 ans et 9 mois.

Ratios d'endettement :

- ❖ **Capacité de désendettement** (= Encours la dette / épargne brute)

Indique le nombre d'années qu'il faudrait pour se désendetter si l'autofinancement était uniquement consacré à financer le remboursement en capital de la dette.

En-dessous de 5 ans, la marge de manœuvre est bonne. La limite préconisée est de 15 ans. Le ratio de la capacité de désendettement sur le SMEAPN au 1 janvier 2026 avoisine 2 ans et 9 mois

- ❖ **Coefficient de surendettement** (= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

Indique combien d'années seraient nécessaires au remboursement du capital restant dû s'il n'y avait que l'emprunt à rembourser.

En-dessous de 1 an, l'endettement est faible. La limite préconisée est de 2 ans. Le ratio sur le surendettement sur le SMEAPN au 1 janvier 2026 serait de 2.12 ans.

❖ Ratio de la part de l'annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement :

Il permet de mesurer la part des recettes de fonctionnement nécessaires au remboursement de l'annuité de la dette.

La limite préconisée est de 15 à 20 %.

Il est l'équivalent des 33 % de limite d'endettement des ménages.

Actuellement le poids de la dette sur les recettes de fonctionnement est à 52.53% sur l'année 2025 et serait d'environ de 52 % sur l'année 2026

INVESTISSEMENTS DU SMEAPN PREVUS OU ENVISAGES

Progiciel ANC (cartographie, planificateur, suivi des contrôles, types de contrôles, pénalisation exportation de la base de données/facturation) le montant est une estimation	10 000 €	
---	----------	--

LES ORIENTATIONS COMPETENCE ASSAINISSEMENT

L'année 2026 sera marquée par l'intégration de 5 nouvelles communes sur le périmètre du SMEAPN dont 3 sur la compétence Assainissement collectif et non collectif et le transfert de 2 compétences supplémentaires par 2 communes déjà membres cette extension de territoire va augmenter le nombre d'usagers desservis, le linéaire du réseau en eau usée, élargir le patrimoine d'infrastructures à exploiter et à entretenir. Les 3 collectivités sont : Guercheville, Larchant et Villiers-sous-Grez et le transfert de compétence concerne Grez-sur-Loing et Fay-les Nemours.

Dans la continuité de 2025 et dans ce nouveau contexte, l'année 2026 constituera une deuxième année de structuration et d'harmonisation du service public dans le domaine de l'assainissement avec un travail important de diagnostic du patrimoine et du territoire

Le SMEAPN a lancé en 2024, l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire de l'ancien SIAEP NSP. La commune de Grez-sur-Loing dont la compétence vient d'être repris, est en cours d'élaboration. Cette étude permettra d'établir un diagnostic précis des réseaux et des ouvrages, d'identifier les dysfonctionnements hydrauliques et environnementaux, de renouveler ou/et d'améliorer les infrastructures et de définir les besoins en matière d'investissement. Le SDA ASST constitue un outil stratégique de pilotage indispensable dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant et connaître l'étendu des zones problématiques de son territoire (d'origine et nouveau)

Cette année 2026 sera marquée par une priorité, celle de maintenir la conformité des stations d'épuration au regard des exigences réglementaires en matière de surveillance et d'exploitation, de rejet et de performance d'épuratoire. C'est un enjeu majeur dans la protection des milieux naturels, dans l'évitement de sanctions financières (redevance pour la performance) et dans l'obtention d'aide auprès de l'agence de l'eau.

Le SMEAPN prévoit l'acquisition d'un terrain sous couvert de la révision du PLU de Darvault en vue d'y construire un hangar à boue. L'étude d'opportunité menée sur 2025 est favorable L'achat devrait aboutir dans le courant du 1 semestre 2026. Le choix du MOE reste à définir afin de lancer la conception et les travaux. Ce projet fera l'objet d'une programmation financière adaptée en tenant compte de l'enveloppe des subventions mobilisables.

L'élargissement du périmètre du syndicat constitue une opportunité de mutualisation des moyens permettant de renforcer l'efficacité du service public d'assainissement.

Le SMEAPN veillera à maintenir un gestion financière prudente permettant de financer les investissements nécessaires tout en garantissant le maintien de sa qualité de service auprès de ses usagers.

La mise en place de l'harmonisation tarifaire progressive s'est amorcée au 1 janvier 2026.